



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE LA PRÉVENTION CONTRE LA DÉLINQUANCE,
EN CHARGE DE L'ARTISANAT.



**FAIRE DU
SPORT**
c'est
facile

avec

**pass
Sport**



**Ton enfant a
entre 3 et 20 ans
et il veut *faire du sport* ?**

Il peut bénéficier d'une aide de :

- **15 000 F** max./an, sous condition de ressources
- ou **50 000 F** max./an, s'il est en situation de handicap

**pour s'inscrire, adhérer à une
activité sportive et/ou s'équiper.**

NOUVEAUTÉS 2024

PLUS DE CHOIX D'ACTIVITÉS : Ouvert aux associations, clubs sportifs, écoles de Ori Tahiti, et salles de sport avec coach.

UNE AIDE JUSQU'À 15 000 F par enfant et par an dont les parents gagnent moins de 4 SMIG/mois, soit environ 584 000 F net.*

PLUS D'INCLUSION : jusqu'à 50 000 F par an et par enfant en situation de handicap.

*Le calcul se fera sur la base du SMIG BRUT à la date du 31/12/2023, soit $4 \times 169\,156 = 676\,624$ F. Si tu es éligible, la CPS le mentionnera dans ton espace Tatou.

Comment ça marche ?



1 Vérifie sur ton compte

Tatou (site CPS) pour savoir si tu es éligible.



2 Choisis une activité sportive.



3 Le club ou la structure fait la demande d'aide à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et percevra l'aide directement. Tu ne percevras pas d'argent.



DANS LA LIMITE DES CREDITS DISPONIBLES

+ d'infos sur :



www.jeunesseetsport.com/passsport



[Facebook.com/djstahiti](https://www.facebook.com/djstahiti)